

Dimanche 22 Octobre 2023

18^{ème} tournoi régional de Tennis de Table de Montesson

Le club de Tennis de Table de Montesson organise le **dimanche 22 octobre 2023** un **tournoi régional** homologué FFTT (1697/2023-R). Les résultats seront pris en compte par la FFTT.

Le tournoi se déroulera au COSEC Pablo Picasso, rue Charles Constantin 78360 MONTESSON (le plan d'accès est disponible sur le site internet du club: www.ttmontesson.com).

La dotation globale du tournoi est de 885€ : 655€ en numéraire et 230€ en bons d'achat.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toute question concernant le tournoi : tournoi.tt.montesson@gmail.com

Règlement du Tournoi

Article 1 : Participants

Le tournoi sera ouvert aux **joueuses et joueurs licenciés FFTT**, de toutes les catégories d'âge à l'exception des poussins, disposant d'un maximum de 1799 points (les points pris en compte seront ceux de la 1^{ère} phase de la saison 2023-2024).

Le joueur / la joueuse devra d'une part prouver son identité et d'autre part justifier qu'il est titulaire d'une licence par la présentation de son attestation de licence ou la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).

Article 2: Juge-Arbitrage et arbitrage

La juge-arbitre du tournoi sera Aurélie PAINEAU, JA3. Elle sera accompagnée d'Anne SOULAS pour la saisie sous SPID.

Tout litige ainsi que les points non prévus au règlement du tournoi seront tranchés par la juge-arbitre et seront sans appel.

Tout joueur montrant un comportement antisportif sera sanctionné de façon graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Article 3 : Inscriptions

Les **demandes d'inscription** sont à effectuer sur le site <https://www.ttmontesson.com/tournoi-regional-de-tennis-de-table-de-montesson/> ou à adresser par e-mail (en indiquant: nom, prénom, téléphone, club, numéro de licence et points licence, ainsi que les tableaux désirés – voir article 6) à tournoi.tt.montesson@gmail.com

Un mail vous sera retourné pour confirmer la disponibilité des places et vous inviter à procéder au règlement des droits d'engagement (voir modalités ci-dessous). **L'inscription ne sera définitive qu'à réception des droits d'engagement.** Un mail de confirmation d'inscription vous sera alors adressé : seul ce mail de confirmation sur lequel figure la mention « Inscription au tournoi de tennis de table de Montesson **validée** » vaut preuve de l'inscription au tournoi.

Il est possible de s'inscrire et/ou de régler les droits d'engagement sur place le jour même, sous réserve de places encore disponibles. Il est cependant conseillé de s'inscrire à l'avance (avec paiement des droits d'engagement) afin d'avoir la confirmation d'une place garantie.

En cas de demandes d'inscription supérieures au nombre de places maximum disponibles (voir article 6)

- priorité sera en effet donnée aux participants payant en avance : les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée en fonction de la date de réception des droits d'engagement.
- Les personnes pré-inscrites n'ayant pas payé seront averties par mail ou SMS que leur place pré-réserve n'est plus disponible

La **clôture des inscriptions et du pointage** des joueurs se fera **20 minutes** avant le début des tableaux (voir article 6).

Un joueur / une joueuse ne peut s'inscrire qu'à **2 tableaux au maximum**. En cas d'élimination dans un premier tableau, il / elle pourra toutefois s'inscrire dans un troisième tableau non démarré, dans la limite des places disponibles.

Droits d'engagement

Les droits d'engagement, pour les personnes **payant à l'avance**, sont de :

- 8€ pour 1 tableau
- 15€ pour 2 tableaux

Pour les **paiements sur place**, les droits d'engagement sont majorés de 1€ par tableau :

- 9€ pour 1 tableau
- 17€ pour 2 tableaux

Inscription à un troisième tableau en cours de journée : 8€

Le règlement des droits d'engagement peut être fait :

- à l'avance :
 - par paiement en ligne sécurisé sur le site <https://www.ttmontesson.com/tournoi-regional-de-montesson-paiement-en-ligne/>
 - par chèque à l'ordre de *Tennis de Table de Montesson* à adresser par courrier postal avant le samedi 14 octobre (cachet de la poste faisant foi) à *TT Montesson, chez M. Christian DAVID, 22 B rue Ernest RENAN, 78800 HOUILLES*
- le jour-même sur place (droits majorés) :
 - par paiement en ligne sécurisé sur le site <https://www.ttmontesson.com/tournoi-regional-de-montesson-paiement-en-ligne/>
 - par chèque à l'ordre de *Tennis de Table de Montesson*
 - en espèces.

Article 4 : Déroulement

Ce tournoi se déroulera suivant le règlement de la FFTT en vigueur. Toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches de 11 points.

La compétition se déroulera par poules de 3, composées selon le serpent établi en fonction du nombre de points licence. Les 2 premiers de chaque poule seront ensuite placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Lors des parties de poule, chaque participant est tenu d'arbitrer la partie qu'il ne joue pas. Le vainqueur de la poule ou du match à élimination directe est tenu de rapporter à la table d'arbitrage les résultats et la balle.

Article 5 : Matériel

Le tournoi se déroulera sur 18 tables.

Les balles utilisées en plastique seront de couleur blanche et homologuées en compétition (3*) et ne seront fournies par l'organisateur que pour les parties officielles.

La tenue de sport est obligatoire. Les maillots, shorts et jupettes de couleur blanche ne seront pas acceptés. Les chaussures de ville sont interdites ainsi que les semelles noires.

Article 6 : Tableaux

Tous les tableaux sont ouverts aux joueurs **et** aux joueuses, à l'exception du tableau F réservé aux joueuses.

Tableaux	Nombre de places
Tableau A : ≤ 899 points	36
Tableau B : ≤ 550 points	18
Tableau C : ≤ 1299 points	36
Tableau D : ≤ 699 points	36
Tableau E : ≤ 1499 points	48
Tableau F (féminines) : ≤ 999 points	18

Tableau G : ≤ 1099 points	36
Tableau H : ≤ 1799 points	36

Le nombre de places par tableau est susceptible d'être modifié en fonction des pré-inscriptions, avec un maximum de 54 par tableau. Les organisateurs se réservent également le droit de supprimer un tableau au cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits.

Article 7 : Horaires

La salle sera ouverte le **Dimanche 22 octobre 2023 à partir de 7h30**.

Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette sera assurée sur place tout au long de la journée avec vente de boissons fraîches et chaudes, sandwiches, gâteaux, ... Il est formellement interdit de manger dans les aires de jeu.

Horaires des tableaux : voir tableau ci-dessous.

Tableaux	Fin de pointage	Début de compétition	Finale
Tableau A : ≤ 899 points	8h10	8h30	18h30
Tableau B : ≤ 550 points	8h55	9h15	18h00
Tableau C : ≤ 1299 points	9h55	10h15	19h30
Tableau D : ≤ 699 points	11h10	11h30	20h00
Tableau E : ≤ 1499 points	12h25	12h45	21h00
Tableau F (féminines) : ≤ 999 points	13h40	14h00	20h00
Tableau G : ≤ 1099 points	14h40	15h00	21h00
Tableau H : ≤ 1799 points	16h10	16h30	21h30

Les horaires des finales sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'évoluer selon l'avancement des différents tableaux au cours de la journée.

Les joueurs devront se présenter à la table de pointage avant l'horaire officiel de fin de pointage (voir tableau ci-dessous).

Un forfait pour non-présence à la table pourra être prononcé 5 minutes après le second appel au micro.

Article 8 : Récompenses

Tableaux	Nombre de places	Récompenses		
		Vainqueur	Finaliste	½ finalistes (bons d'achat RGSport)
Tableau A : ≤ 899 points	36	40€	20€	10€
Tableau B : ≤ 550 points	18	25€	15€	10€
Tableau C : ≤ 1299 points	36	60€	30€	15€
Tableau D : ≤ 699 points	36	40€	20€	10€
Tableau E : ≤ 1499 points	48	80€	40€	20€
Tableau F (féminines) : ≤ 999 points	18	40€	20€	10€
Tableau G : ≤ 1099 points	36	50€	25€	15€
Tableau H : ≤ 1799 points	36	100€	50€	25€

Les dotations seront réduites de moitié si le nombre d'engagé(e)s n'excède pas 60% des places disponibles.

Article 9 : Protection des données

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos sur les médias utilisés par le club de tennis de table de Montesson pour sa communication (site internet, réseaux sociaux, journaux locaux).

Tout joueur inscrit au tournoi autorise les organisateurs à conserver ses données personnelles (nom, prénom, adresse mail) jusqu'à la date du tournoi suivant organisé par le club de tennis de table de

Montesson afin de l'informer de l'organisation de celui-ci. Les organisateurs ne pourront en aucun cas faire un autre usage de ces informations. Ces données seront toutefois effacées sur demande de l'intéressé.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol ou accident pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi, dans ou en dehors des installations sportives utilisées.

Article 11 : Situation sanitaire

Le tournoi se déroulera en respectant les protocoles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Le juge-arbitre et les organisateurs rappelleront si nécessaire les consignes.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition par les organisateurs.

D'autre part, si la situation sanitaire du pays ou de la région l'exige, le tournoi pourra être annulé par l'organisateur quelques jours avant sa date. Les frais d'inscription seraient alors remboursés.